

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°81-2023	MOYENS GENERAUX MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° 2023-18 : Mission de contrôle technique relative au projet de travaux de construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase
-------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

Vu la consultation lancée le 11 juillet 2023,

VU le rapport d'analyse des offres établi par les services ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public n° 2023-18 de mission de contrôle technique relative au projet de travaux de construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase aux conditions suivantes :

Attributaires	Montant HT du marché
BTP CONSULTANTS ZAC La Fleuriaye 3 rue Alessandro Volta 44470 CARQUEFOU	23 700,00 € HT

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 7 août 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **08 AOUT 2023**

et affichée

le **10 AOUT 2023**

